

Commune de

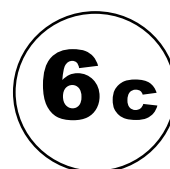
CUVILLY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

03 MARS 2020



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2006

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15 | 14 | 14 |

Date de la convocation

07 Mars 2006

Date d'affichage

17 Mars 2006

Objet de la délibération

Approbation du plan de zonage de l'assainissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du 17 Mars 2006



VECTEN Hubert

Signature et cachet

Un deux mille six

et le quatorze mars à vingt heures, trente

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Hubert VECTEN le Maire.

Présents : MM: Hütellier Bernard, Mauppin Jean-Michel, Dumont Elisabeth, Thuet Geneviève, Dumont J-Louis, Leroux Gomme, Vercyepé J-Marie, Trifoux J-Claude, Loyer Yvette, Spinell Franck, Largillière Estelle, Heurtaux Jacqueline et Odematt Franck.

Absents : Néant.

Secrétaire(s) de séance : Mademoiselle LARGILLIERE Estelle.

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau;

Vu le décret n°94-489 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif

à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné aux articles

L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment

ses articles L123-3-1 et R 123-11;

Vu la délibération du Conseil Municipal de CUVILLY en date du 13

Septembre 2005 proposant le plan de zonage d'assainissement à

enquête publique;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement

présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

-décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est

annexé à la présente.

SOUS-PRÉFECTURE

26 AVR. 2006

DE COMPIEGNE (OISE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite)

-dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-10 et R123-12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux désignés ci-après:

le Courrier Picard et le Parisien.

-dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public:

à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

-dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

-Une copie de cette délibération sera adressée au Préfet, accompagnée du dossier de plan de zonage


ainsi qu'à:

-La mission Interservice de l'eau,

-La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale,

-La Direction Départementale de l'Equipement.

Pour extrait certifié conforme,

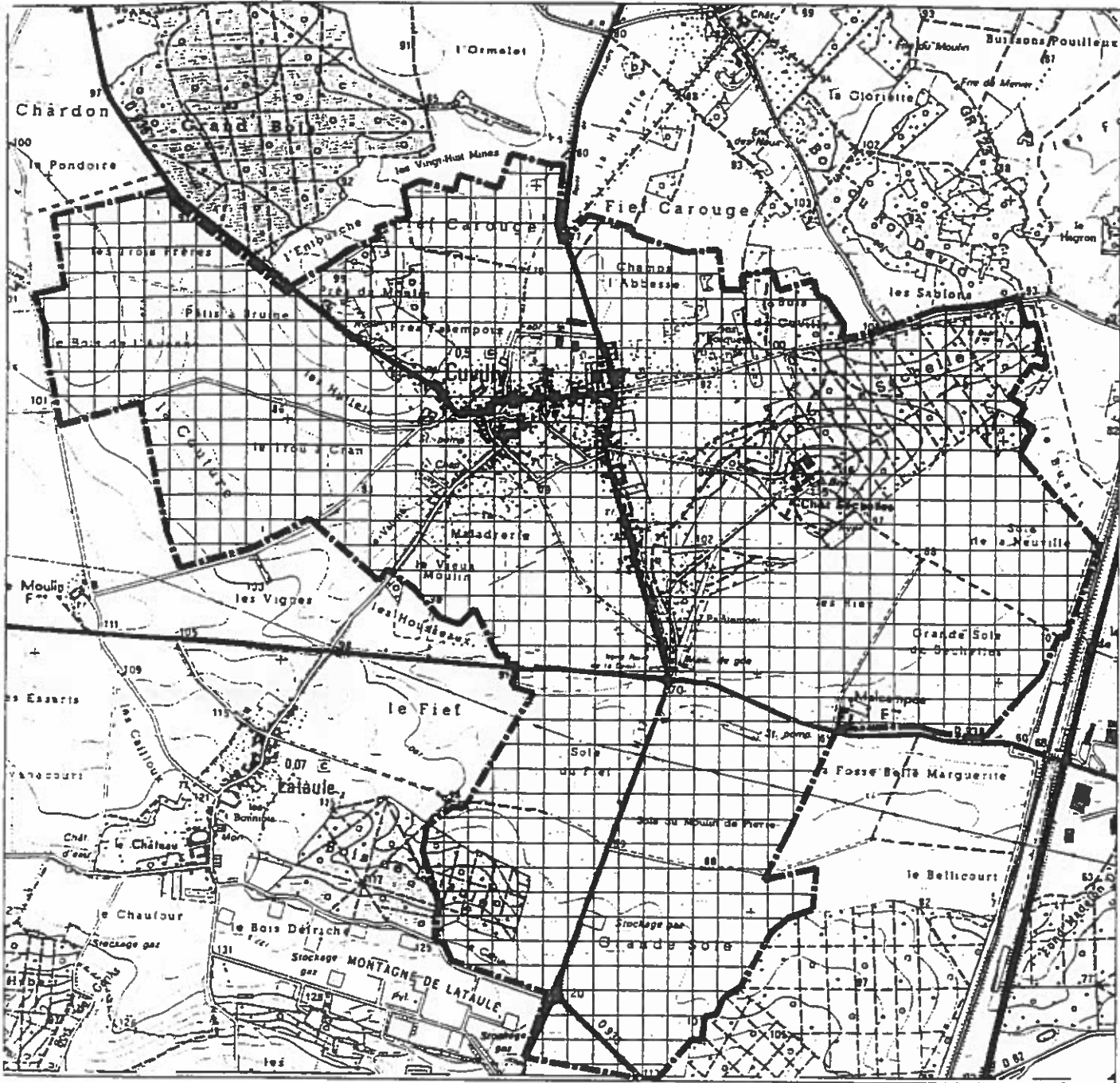
Maire

Signature et cachet

SOUS-PRÉFECTURE
26 AVR. 2006
DE COMPIÈGNE (OISE)

COMMUNE DE CUVILLY

Zonage Eaux Pluviales

(extrait de la carte I.G.N au 1/25 000ème)



Echelle :

0 1000 m



Zone à faibles contraintes hydrauliques :

- les eaux pluviales doivent être stockées et évacuées à la parcelle
- seules les eaux de demi-toiture en façade de rue peuvent être évacuées sur la route
- la maîtrise des eaux pluviales devra être intégrée aux projets d'urbanisme

SOUS-PRÉFECTURE

26 AVR 2006

DE COMPIEGNE (OISE)

Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Av. Blaise PASCAL
77550 MOISSY-CRAMAYEL
Tel : 01.64.13.31.50.
Fax : 01.64.13.31.51

Dossier : CUV13245

Fichier : cuv13245\doctravail\cuv13245_ign.dwg

Rapport zonage - Octobre 2005